

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33040 – "Fagnes de Stavelot et vallée de l'Eau Rouge"

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*);
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE33040 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site présente un ensemble de milieux forestiers et de milieux ouverts, tourbeux ou para-tourbeux, de grande qualité, échelonnés, d'une part, le long de l'Eau Rouge de sa source jusqu'aux abords des Fagnes de Malmedy à Ster et, d'autre part, le long de la Hoëgne. Il s'agit de vallées ardennaises typiques aux eaux très acides et torrentueuses. Le site englobe aussi plusieurs petites fagnes (Duzos Moupa, Fagnes de Polleur, Fagnes de Stavelot, etc.). Landes tourbeuses, landes sèches, bas-marais, fragments de tourbières hautes et reliques de forêts feuillues de très grand intérêt biologique comptent parmi les types de végétation les plus remarquables de ce site. La pie-grièche grise, la chouette de Tengmalm, le pic noir et la bondrée apivore y sont présents.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9190	40,00 ha	C	
9110	40,00 ha	C	
4010	40,00 ha	C	
7120	20,00 ha	B	

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
91D0*	20,00 ha	B	UG 6
3260	7,80 ha	B	
4030	5,00 ha	C	
91E0*	5,00 ha	C	UG 7
9160	1,00 ha	C	
6430	1,00 ha	C	
5130	0,70 ha	C	
6520	0,60 ha	C	
6510	0,20 ha	C	
7140	0,20 ha	C	
8220	0,05 ha	C	
6230*	0,01 ha	C	UG 2
7110*	0,01 ha	C	UG 2

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-": donnée non disponible

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

5130 : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

6230* : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

6520 : Prairies de fauche de montagne

7110* : Tourbières hautes actives

7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

7140 : Tourbières de transition et tremblantes

8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

91D0* : Tourbières boisées

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1355	Lutra lutra	Loutre d'Europe	P				C
4038	Lycaena helle	Cuivré de la bistorte	20-100 i				C
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		1 p			-
A223	Aegolius funereus	Chouette de Tengmalm	P				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1 p				-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		1-2 p			-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise	1-2 p				-

Légende : P = présence; p = couple; i = individu; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-": donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33040 – "Fagnes de Stavelot et vallée de l'Eau Rouge".

Namur, le 1^{er} décembre 2016.

Le Ministre-Président,
P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Aéroports, délégué à la Représentation à la Grande Région,
R. COLLIN